



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

6042^e séance

Vendredi 12 décembre 2008, à 15 h 40
New York

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M ^{me} Jácome
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine, au Tchad et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/760)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-64452 (F)

0864452

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine, au Tchad et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/760)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Victor Da Silva Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Angelo à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/760, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Je donne maintenant la parole à M. Angelo.

M. Angelo (*parle en anglais*) : Je vous remercie de m'offrir la possibilité de donner au Conseil des

informations concernant le rapport du Secrétaire général du 4 décembre 2008 sur le Tchad et la République centrafricaine, contenu dans le document S/2008/760. Je regrette le retard dans la présentation de ce rapport, qui s'explique par la nécessité de veiller à ce que les gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine soient pleinement consultés sur la force des Nations Unies qu'il est proposé de créer. Le rapport présente un plan et une définition affinés des opérations envisagées pour la nouvelle force et reflète un large processus de consultation avec les parties concernées.

À la suite de mon dernier exposé le 19 septembre, le Conseil, dans sa résolution 1834 (2008), a affirmé son intention d'autoriser le déploiement d'une composante militaire des Nations Unies qui succéderait à l'opération de l'Union européenne (EUFOR) au Tchad et en République centrafricaine et a demandé un nouveau rapport sur la planification et les préparatifs en vue de ce transfert d'autorité. À cet effet, une mission d'évaluation technique s'est rendue au Tchad et en République centrafricaine en octobre, à la suite de laquelle l'ONU a mené des consultations approfondies avec les deux gouvernements, les pays susceptibles de fournir des contingents et l'EUFOR.

Le Gouvernement tchadien s'est d'abord déclaré peu enclin à accepter une force des Nations Unies de 6 000 hommes, affirmant que la situation sécuritaire s'était améliorée dans les derniers mois et qu'une telle force exercerait une pression trop grande sur l'environnement. Des consultations de haut niveau se sont tenues à New York et sur le terrain. Le 29 novembre, au cours d'une réunion avec le Secrétaire général à Doha, le Président Déby a donné son aval au déploiement d'une force de 4 900 hommes dans l'est du Tchad. Afin de ramener la force à 4 900 hommes, les possibilités de réductions d'effectifs ont été recensées ; elles portent notamment sur les troupes d'appui hélicoptère, les unités de transmission, les forces spéciales, les unités de reconnaissance et certains éléments logistiques. Cela va réduire au minimum l'appui et les moyens de mise en œuvre logistiques. Tout nouvel ajustement de la force affecterait sérieusement sa capacité d'appliquer son mandat.

En réponse à la demande précise du Conseil concernant l'instauration par les Nations Unies d'une présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine, le rapport présente trois options. Si le Conseil de sécurité souhaitait instaurer une force militaire permanente dans le nord-est de la République centrafricaine, cette force devrait avoir une présence

plus visible et plus large que l'EUFOR et être en mesure de faire des patrouilles régulières à Sam Oundja, à 200 kilomètres au sud de Birao, où se trouve un important camp de réfugiés.

Dans l'intervalle, le Secrétariat s'est activement attaché au processus de constitution des forces afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de vide sécuritaire à la fin du mandat de l'EUFOR. À ce jour, 16 pays se sont déclarés disposés à envisager de contribuer à une force placée sous les auspices de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), mais leur engagement dépend de l'assurance que d'autres pays fournisseurs de contingents offriront des éléments de soutien, tels qu'un hôpital de niveau II. Afin d'assurer la meilleure transition possible, il est nécessaire que les pays contribuant à l'EUFOR confirment dans les jours à venir leur engagement à placer leurs contingents sous le commandement de l'ONU, ne serait-ce que pour une période transitoire.

Outre le passage sous commandement de l'ONU des troupes se trouvant déjà sur le terrain, la MINURCAT aura besoin du ferme soutien des États Membres pour ce qui est de la constitution des forces, dont le matériel et les éléments de soutien. Les conditions de sécurité instables et les difficultés liées à la géographie et au climat exigent que la force des Nations Unies soit extrêmement mobile. J'encourage tous les États Membres à fournir les troupes et les éléments de soutien nécessaires dès que possible.

Pour réussir à s'acquitter de son mandat, la force de l'ONU doit également disposer d'une liberté de mouvement totale. Avant son déploiement, il faudra que soient concrétisés l'accord sur le statut des forces entre l'ONU et les Gouvernements tchadien et centrafricain et le mémorandum d'accord relatif au transfert de tous les sites et de toutes les installations actuellement utilisés par l'EUFOR.

Après la rencontre entre le Secrétaire général et le Président Déby à Doha, une équipe d'experts se rendra dans la région la semaine prochaine afin d'accentuer la concertation avec les autorités nationales au sujet d'arrangements juridiques et administratifs. Dans l'intervalle, la MINURCAT a déjà pris des contacts avec les autorités compétentes sur la teneur de ces arrangements.

La situation au Tchad demeure fragile. Le processus politique interne, dans le cadre de l'accord du 13 août, a quelque peu avancé avec la présentation à

l'Assemblée nationale des projets de loi sur la réforme électorale. Les progrès enregistrés dans l'application de l'Accord de Syrte du 25 octobre entre le Gouvernement tchadien et les principaux groupes rebelles ont été limités. Tant les forces armées tchadiennes que les groupes rebelles auraient renforcé leurs positions des deux côtés de la frontière ces derniers mois.

Les réunions régulières du Groupe de contact issu de l'Accord de Dakar de mars 2008 et la reprise récente des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan sont encourageantes. La MINURCAT continuera à appuyer le Groupe de contact, étant donné que la normalisation des relations entre les deux pays est essentielle pour une sécurité améliorée dans cette situation.

Je tiens à ajouter qu'aujourd'hui mes collègues au Soudan – le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies au Soudan – ont été contactés par de hauts responsables du Gouvernement et informés de ce que le Gouvernement soudanais a repéré une colonne de membres du Mouvement pour la justice et l'égalité avec un grand nombre de véhicules. Nous n'avons pas eu confirmation de ces informations de la part du Gouvernement soudanais mais nous serions assurément très inquiets si cela venait à être confirmé, car nous croyons réellement que les relations entre le Tchad et le Soudan devraient être normalisées dans le cadre de la sécurité et de la stabilisation dans la région.

Sur le front humanitaire, le Tchad est toujours confronté à une grave crise humanitaire. En outre, les informations faisant état d'une activité de militants dans les camps, notamment du recrutement d'enfants soldats, sont particulièrement alarmantes. Sont également inquiétants les incidents en matière de sécurité et la persistance des attaques visant les travailleurs humanitaires et les populations civiles.

La Mission a continué à travailler avec les autorités tchadiennes pour faciliter la formation et le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), après sa création officielle à la fin septembre. L'objectif de former 850 membres du DIS devrait être atteint en janvier 2009. Le déploiement du DIS se poursuit malgré d'importantes difficultés logistiques.

À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale géré par la MINURCAT a reçu un peu plus de 19 millions de

dollars de dons, sur les 23 millions de dollars environ nécessaires pour appuyer le DIS dans sa première année de fonctionnement. Le Fonds s'épuise plus rapidement que prévu et nous travaillons en très étroite collaboration avec le Gouvernement et le siège pour faire en sorte qu'il puisse être réapprovisionné dans les meilleurs délais. Nous aurons peut-être le temps, au début de l'année prochaine, de convoquer une conférence internationale des donateurs. En attendant, il importe que les donateurs continuent d'appuyer le Fonds.

J'ai également le plaisir de faire état de l'excellente coopération avec les Gouvernements tchadien et centrafricain, avec l'EUFOR, avec l'équipe de pays des Nations Unies, et également avec la communauté humanitaire. La MINURCAT va continuer à collaborer et à consulter largement tous les partenaires pertinents dans la mise en œuvre de son mandat.

Je voudrais terminer en disant que la MINURCAT est résolue à contribuer à créer les conditions de sécurité propices à un retour volontaire, sûr et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Il convient néanmoins de souligner que la stabilité au Tchad dépend également de la volonté résolue de tous les acteurs au Tchad – le Gouvernement et les chefs de l'opposition – d'engager un dialogue démocratique en vue de l'ouverture politique et de la bonne gouvernance. Travaillant en collaboration avec la communauté internationale, l'ONU se tient prête à aider les parties dans le règlement pacifique de leurs différends.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Angelo pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) (*parle en français*) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de prendre la parole afin d'exprimer le point de vue du Gouvernement de la République centrafricaine sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/760), qui nous semble d'une importance majeure et déterminante pour le devenir de notre pays. Mais avant tout permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de féliciter la République de Croatie et vous-même, Monsieur le Président, pour la présidence du Conseil de sécurité que vous assumez en ce mois de décembre 2008.

Nous nous félicitons du rapport sous examen qui porte sur la question de la prolongation de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), sa composante militaire et la relève de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), dont la fin du mandat est imminente.

Nous voulons remercier Victor Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, pour son exposé fort intéressant et utile. Toutefois, ce rapport a suscité d'autres interrogations que nous souhaiterions livrer au passage.

Les forces de défense et de sécurité centrafricaines sont-elles suffisamment aguerries pour leur faire assurer la gestion sécuritaire de la partie nord-est du pays alors que la situation n'est pas trop claire dans cette région? Fallait-il abandonner en pâture les populations civiles et les réfugiés étrangers sur le sol centrafricain? Le retrait récent des agents humanitaires pour question d'insécurité a percé les cœurs. Est-ce que les intempéries peuvent empêcher la progression d'une troupe en temps de guerre? Est-ce le signe d'une lassitude du problème centrafricain?

La problématique sécuritaire en République centrafricaine reste encore d'actualité par sa pertinence. La complexité de la crise dans la sous-région, et particulièrement au Darfour, les migrations forcées du fait des violences, la pauvreté, la circulation illicite des armes, l'incapacité des forces armées de contenir le banditisme et d'imposer l'ordre constituent autant d'éléments, que la réflexion entend conquérir dans le temps.

Comme les membres du Conseil le savent, la République centrafricaine est en train de renaître après deux décennies de remous politico-militaires qui ont contrarié tout processus de développement. Le dialogue politique inclusif qui a démarré ses travaux depuis le 8 décembre témoigne de la volonté du peuple et du Gouvernement de tourner la page de l'histoire. C'est une avancée significative à ne pas négliger. L'État centrafricain est encore trop fragile pour prétendre répondre à toutes ses obligations régaliennes. Il a besoin de l'appui de la communauté internationale, dont nous saluons les efforts.

La mission technique d'évaluation a fait son rapport et a apporté ses conclusions. Nous nous félicitons pour la qualité du rapport. Cependant, nous restons sur notre faim, car rien n'a été mentionné sur les échanges avec les autorités centrafricaines, à

l'exception du souhait bien avéré de voir s'établir une présence onusienne dans le nord-est du pays. Les membres du Conseil doivent aussi lire entre les lignes les discussions avec le pays.

Une autre interrogation que nous posons est l'écart du nombre entre les trois options proposées par rapport à la présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine. Nous avons eu l'impression que ce ne sont pas des conclusions mordantes.

La région qui fait l'objet du débat aujourd'hui, il faut le savoir, est une zone sensible qui fait partie du triangle des frontières Tchad, Soudan, République centrafricaine. C'est un corridor obligé de commerce avec la mer Rouge en utilisant le Port Soudan. C'est également une zone riche en ressources minières avec une faune autrefois abondante qui a été décimée par les braconniers au cours des deux décennies de crise écoulées, faute d'une armée puissamment équipée.

Avec la crise du Darfour, elle reçoit des réfugiés. À cause des rébellions, elle accueille des populations déplacées internes. Cette zone jadis havre de paix est totalement perturbée aujourd'hui. En conséquence, les droits humains sont touchés et l'environnement est détruit.

Les agents humanitaires, dont nous louons la témérité et le courage de travailler dans des conditions difficiles et dangereuses, sont toujours les bienvenus. À ce stade, nous croyons que la stabilisation dans cette partie de la République centrafricaine est encore loin d'être amorcée. L'État se trouve en phase de démarrage du processus de réforme du secteur de la sécurité. Ce processus, long et complexe, nécessite la volonté politique du Gouvernement, qui est aujourd'hui manifeste, et des ressources additionnelles adéquates, en plus de celles allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix dont la valeur s'élève à 4 millions de dollars. Ce semblant de stabilité est dû à la présence des forces de l'EUFOR, l'État centrafricain n'ayant pas véritablement restauré son autorité dans la localité et ses environs.

L'instabilité persistante, que nous souhaitons voir éradiquée définitivement dans la sous-région, constitue aussi un blocage dans les relations de bon voisinage. Il est temps que des actions concertées avec l'appui de l'ONU puissent aboutir au rétablissement de l'ordre. Nous saluons la stratégie de sortie crise proposée par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), dans le rapport, et qui sied parfaitement au processus de

réforme du secteur de la sécurité. Comme l'a dit un diplomate éminent, un lien étroit devrait être établi entre la réforme du secteur de la sécurité et la MINURCAT.

Nous voulons continuer à coopérer étroitement avec le système des Nations Unies, le personnel humanitaire des Nations Unies et le personnel humanitaire associé. Par souci de continuité et avec le souci de ne pas laisser un vide juridique, et tenant compte de la fragilité des institutions du pays, le Gouvernement centrafricain demande, par voie de conséquence, que soit maintenu un détachement militaire opérationnel d'environ 500 hommes sur le site consolidé de Birao pour des raisons humanitaires, politiques et économiques.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole pour apporter les observations de mon gouvernement sur le contenu du rapport (S/2008/760) à l'examen.

Je voudrais tout d'abord me féliciter de la présentation du rapport du Secrétaire général qui a été faite par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Angelo. Qu'il me soit permis de faire des observations sur le rapport.

L'expérience de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR) est riche en leçons dont nous pourrions nous inspirer afin de concevoir la nouvelle force pour une exécution efficace du mandat initial qui nous paraît bon et clair, étant entendu que la présence internationale dans l'est du Tchad n'est pas une opération de maintien de la paix classique, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises.

À cet égard, dans le cadre des consultations fructueuses qui se déroulent et qui vont se poursuivre entre les autorités compétentes tchadiennes et l'équipe du Secrétariat de l'ONU, nous estimons que nous ne sommes pas loin d'arrêter des conclusions finales communes devant permettre une planification immédiate de cette force en vue d'un transfert d'autorité efficace, dès le 15 mars 2009, entre cette nouvelle force et l'EUFOR, tout en soulignant, bien sûr, notre appui à la demande de nos frères et voisins centrafricains, comme vient de l'exprimer le représentant de ce pays, en vue du renouvellement et du renforcement de la présence de la Mission des

Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dans le nord-est de leur pays.

En outre, je voudrais réitérer la position de mon gouvernement, selon laquelle, pour garantir des effets durables à la présence de l'ONU dans l'est du Tchad, il n'y a pas lieu de lui donner un mandat politique, et ce, dans la mesure où les questions politiques en relation avec la situation dans l'est du Tchad sont traitées dans des cadres bien connus. Là aussi notre position vise simplement à gagner en efficacité pour que les médiations en cours ne soient pas doublées pour être compliquées inutilement. Mais nous nous félicitons que l'ONU accompagne ces processus en y étant associées.

S'agissant du déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), les 850 éléments prévus tardent à être déployés du fait de la lenteur et des capacités limitées du centre de l'ONU chargé de leur formation préalable. Sinon, nous disposons d'un effectif suffisant de policiers et de gendarmes à proposer à la MINURCAT, d'autant que nous avons préconisé l'augmentation du DIS à 1 700 éléments. Nous réitérons notre souhait que le financement du DIS soit effectué sur le budget de l'ONU, mais à défaut, nous lançons un appel à la contribution de la communauté internationale au Fonds d'affectation.

Nous concordons avec ceux qui pensent qu'aucune force militaire ne pourra assurer durablement la sécurité si le contexte politique à l'origine de l'insécurité ne change pas. Mais nous n'oublions pas que la force doit être au service du droit, voire de l'état de droit démocratique en voie de consolidation au Tchad, et que cette force doit être supérieure à celle des groupes illégaux entretenus par l'extérieur. C'est dire que l'état de droit et de démocratie que nous comptons consolider au Tchad passe nécessairement par la stabilité et la paix dans le pays, au détriment des stratégies obscures des groupes armés.

Pour nous, l'origine de notre insécurité vient de l'est de notre pays qui est déstabilisé par les effets de la crise du Darfour : réfugiés soudanais, déplacés tchadiens victimes des attaques des Janjaouid, répercussions des conflits intercommunautaires du Darfour dans l'est du Tchad, récupération de ces conflits par des politiciens pour former des armées et s'en servir afin de renverser les institutions nationales démocratiques, développement du grand banditisme transfrontalier, etc.

Sans vouloir envenimer l'état de nos relations avec nos voisins et frères soudanais, il nous faut néanmoins dire que nous ne comprenons pas les observations de certains tendant à mettre sur le même pied d'égalité l'agresseur et la victime, voire à se livrer à une dialectique curieuse cherchant à justifier les causes par les conséquences. Les camps de réfugiés, les camps de déplacés, les recrutements forcés, dont ceux d'enfants soldats, les trafics d'armes de guerre, les violations des droits de l'homme dans la zone, et l'impunité sont bel et bien les conséquences de la crise du Darfour. Nous avons souhaité le déplacement des camps ou bien une véritable neutralisation de la zone, tout en nous chargeant de sécuriser notre frontière. Voilà la réalité, la vérité. Au Tchad, il n'y a pas de volonté politique de favoriser l'insécurité ou l'impunité. Il y a une faiblesse de nos capacités face à l'ampleur des défis sur le terrain. La communauté internationale est appelée à nous aider à les renforcer, évidemment pas à n'importe quel prix.

Le règlement de la crise du Darfour sera sans nul doute la solution politique fondamentale à la situation dans l'est du Tchad. Nous ne ménagerons aucun effort, si on nous le demande, pour aider à la réussite des pourparlers en vue de la paix au Darfour. Aucun mouvement rebelle soudanais du Darfour n'a reçu et ne recevra le soutien du Tchad, sauf pour servir la paix. Que les rebelles profitent des solidarités locales dues aux guerres intercommunautaires à la frontière, cela n'est pas de la responsabilité du Gouvernement tchadien.

Pour un renforcement de la cohésion nationale, les groupes armés tchadiens doivent renoncer au recours à la force et regagner le pays dans le respect de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007, au lieu de le renier sous le prétexte qu'il serait caduc ou de chercher un alibi pour continuer leurs opérations subversives contre les intérêts de leur pays.

L'instauration d'une paix durable au Tchad passe aussi et surtout par la consolidation de l'état de droit démocratique que connaît le pays par une mise en œuvre effective des dispositions de l'accord politique du 13 août 2007. En dépit des quelques critiques venues de l'opposition, mais qui sont inévitables en de telles circonstances, le Gouvernement tchadien estime que le processus est toujours sur la bonne voie et s'engage à le mener jusqu'à son terme, à savoir des élections libres et transparentes.

Au moment où il est question de remplacer l'EUFOR par une composante militaire de la MINURCAT, je voudrais exprimer les remerciements et la reconnaissance de mon pays à l'endroit de l'Union européenne, qui a répondu à notre attente et aussi à celle des humanitaires afin de protéger au mieux les personnes exposées à l'insécurité sévissant dans l'est de notre pays.

Il nous faut remercier en particulier la France, qui est l'initiatrice et l'élément principal de cette opération salvatrice, et souligner aussi que, contrairement aux allégations de certains contre ce pays ami de longue date au mien, l'opération ne vise pas à soutenir un régime, mais à aider un pays et ses populations à tenir debout et à survivre face à une catastrophe humanitaire et sécuritaire qui menace la paix et la sécurité de la sous-région.

Il nous faut aussi saluer les activités des humanitaires qui risquent quotidiennement leur vie au profit des populations vulnérables.

Enfin, nous ne saurions terminer notre propos sans réitérer la disponibilité constante du Gouvernement tchadien de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue de la préparation du remplacement de l'EUFOR par une composante militaire de la MINURCAT.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial, M. Angelo, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2008/760).

Je tiens également à remercier tout particulièrement les représentants de la République centrafricaine et du Tchad pour leurs déclarations. Il est rare que les interventions des pays des régions concernées offrent tant d'éléments de réflexion aux membres du Conseil, comme cela a été le cas aujourd'hui.

Mon pays appuie le concept relatif aux opérations présenté par le Secrétaire général dans ses deux derniers rapports, à savoir une opération militaire de l'ONU, qui remplacerait la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) à la fin de son mandat.

Nous partageons l'analyse du Secrétaire général quant au fait que cette Force doit avoir une grande capacité de mobilité et de riposte, dont une forte capacité aérienne. Mon pays a appuyé l'établissement d'une capacité militaire de l'ONU en République

centrafricaine, et nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté des options dans son rapport.

Compte tenu des demandes répétées présentées par le Gouvernement de la République centrafricaine au Conseil et la reconnaissance largement partagée du fait que la présence de l'EUFOR a contribué à améliorer les conditions de sécurité dans sa zone d'opération, mon pays a écouté avec attention le représentant de la République centrafricaine. Si la lecture du rapport du Secrétaire général nous faisait déjà préférer l'option 2, il est indéniable que ses propos ont renforcé notre conviction. Nous espérons qu'il y aura un échange productif entre le Conseil et le Représentant spécial sur la viabilité et l'efficacité de ces options.

Pour ce qui est de la première option, nous devons voir si elle ne risquerait pas de créer un vide en matière de sécurité, inacceptable dans la conjoncture actuelle. À d'autres occasions, nous avons réitéré et souligné qu'il importait que le Conseil s'attaque aux causes profondes des conflits et pas simplement à leurs conséquences ou symptômes.

C'est pourquoi nous partageons l'analyse faite par le Secrétaire général au paragraphe 83 de son rapport sur la MINURCAT en date du 12 septembre (S/2008/601) où il disait que :

« L'élargissement de la MINURCAT aux fins de l'inclusion d'une composante militaire ne pourra être efficace que si, outre son mandat actuel en matière de police, d'état de droit, de droits de l'homme et d'affaires civiles, la Mission a pour mandat d'aider les parties prenantes tchadiennes à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité en rapport avec le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés. »

À cet égard, nous sommes satisfaits des informations présentées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités réalisées par la MINURCAT en vue d'aider les autorités tchadiennes en ce qui concerne la justice et le système pénitentiaire, la formation et le déploiement du Détachement intégré de sécurité, ainsi que du travail mené de concert avec le Gouvernement tchadien et la société civile pour prévenir les violences sexuelles.

Nous nous intéressons en particulier au travail réalisé par la MINURCAT en vue de promouvoir la réconciliation et le dialogue au niveau local, comme cela a été fait à Kerfi, et nous souhaiterions demander des compléments d'information au Représentant

spécial sur ces efforts et sur les enseignements qui en ont été tirés.

Nous pensons que ce type d'activités d'appui peut être renforcé davantage. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations concernant les tâches additionnelles à confier à la Mission figurant au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général du 12 septembre (S/2008/601). Ce paragraphe recommandait

« a) D'aider les autorités nationales et locales à apaiser les tensions locales pour améliorer le climat en vue du retour des personnes déplacées;

b) D'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour mettre fin à l'impunité et aux crimes dont sont victimes les civils et les humanitaires;

c) Qu'au niveau régional, la Mission conserve son rôle d'observateur auprès de la MINUAD dans le cadre du groupe de contact créé en vertu de l'Accord de Dakar du 13 mars pour veiller à la mise en œuvre de celui-ci et, si nécessaire, aider les gouvernements tchadien et soudanais à instaurer des relations de bon voisinage. »

Nous pensons que grâce à ces activités et à ces efforts, il sera possible de remplir les critères nécessaires au retrait de la MINURCAT, lesquels critères sont énumérés par le Secrétaire général dans la section IX de son dernier rapport.

S'agissant de la situation régionale, mon pays souhaite à nouveau souligner l'importance de ce contexte et féliciter le Gouvernement libyen et le Groupe de contact des efforts importants qu'ils ont déployés en vue d'améliorer les relations entre le Tchad et le Soudan.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a eu un échange d'ambassadeurs entre les deux pays. Nous espérons voir se matérialiser avec succès le déploiement d'une force de paix et de sécurité le long de la frontière entre les deux pays.

Enfin, nous devons, encore une fois, condamner les attaques et le harcèlement qui visent les travailleurs humanitaires dans l'est du Tchad. Ce comportement est absolument inacceptable, compte tenu notamment du fait que la vie d'hommes, de femmes et d'enfants dépend de cette aide. Nous espérons que le déploiement

de cette deuxième phase de la MINURCAT permettra de donner secours et espoir et à ces personnes.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier pour son intervention le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Angelo, et je voudrais également remercier les représentants permanents du Tchad et de la République centrafricaine, dont il me semble que les interventions ont apporté un éclairage positif important sur les activités et sur les résultats des missions MINURCAT et EUFOR.

Mes remarques porteront sur quatre points. Tout d'abord les populations civiles de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine continuent de se trouver dans une situation précaire. M. John Holmes, le Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires qui s'est récemment rendu sur place nous l'a rappelé la semaine dernière. La crise du Darfour continue de faire sentir ses répercussions humanitaires et sécuritaires dans la région, et de nombreux civils continuent d'avoir besoin d'assistance internationale pour leur subsistance.

Nous voulons, comme l'a fait notamment le représentant du Tchad, saluer l'action des acteurs humanitaires sur le terrain, et appeler toutes les parties à respecter scrupuleusement leur sécurité et leur liberté de circulation, et nous condamnons bien sûr les actes de banditisme dont ils continuent de faire l'objet. Nous sommes également très préoccupés par les informations qui font état de recrutements par des groupes armés dans les camps de réfugiés et de déplacés, et nous réitérons nos appels au respect du caractère civil et humanitaire des camps.

Nous partageons, deuxièmement, l'évaluation du Secrétaire général sur les résultats positifs de l'EUFOR au Tchad et en République centrafricaine, opération qui a permis, conformément à son mandat, l'amélioration des conditions de sécurité dans lesquelles l'aide humanitaire est distribuée. M. Holmes également l'avait souligné devant le Conseil. La présence internationale a aidé à stabiliser la situation sécuritaire, a contribué à rassurer les populations civiles vulnérables et a amélioré la sécurité des personnels humanitaires. Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus, loin s'en faut, et le moment n'est pas venu pour la communauté internationale de relâcher ses efforts. Il faut toutefois noter et souligner en particulier les débuts encourageants d'un processus de retour de personnes déplacées au Tchad qui constituait précisément un des objectifs de l'Opération des Nations Unies et de

l'Union européenne. L'EUFOR, l'opération européenne Tchad-République centrafricaine, qui est la plus importante opération militaire de l'Union européenne déployée à ce jour, est donc une illustration nouvelle importante de l'appui que l'Union européenne peut apporter à l'action des Nations Unies.

Troisièmement, ma délégation souhaiterait souligner l'importance du rôle de la MINURCAT et du détachement intégré de sécurité (DIS) et réitérer notre plein soutien à l'action du Représentant spécial et saluer la coopération qui s'est instaurée entre les autorités tchadiennes, les Nations Unies et l'Union européenne sur le terrain, il l'a lui-même souligné. Nous nous réjouissons du démarrage du déploiement du détachement intégré de sécurité qui avait connu quelques retards à l'origine. Nous souhaitons que le déploiement complet puisse être réalisé rapidement. Et nous saluons l'engagement personnel de M. Angelo à cet égard. La présence multidimensionnelle créée par la résolution 1778 (2007) est une architecture originale dont les différentes composantes ne peuvent pas réussir les unes sans les autres.

Quatrièmement, nous voudrions remercier le Secrétaire général pour le nouveau rapport qu'il a remis au Conseil de sécurité sur le suivi de l'EUFOR à l'issue de son mandat.

Le Conseil a exprimé dès le mois de septembre son intention d'autoriser le déploiement d'une composante militaire pour prendre le relais de l'opération européenne au Tchad et en République centrafricaine. Nous nous réjouissons de l'accord trouvé entre le Secrétaire général et le Président Idriss Déby sur le volume des forces à déployer dans l'est du Tchad pour remplacer effectivement et efficacement l'EUFOR et assurer une meilleure couverture géographique de la zone afin de mieux assurer la protection des réfugiés, des déplacés et des personnes vulnérables. John Holmes lui-même a insisté sur l'importance de cette affaire la semaine dernière.

S'agissant du volet centrafricain de l'opération, il est également essentiel d'assurer une présence militaire crédible au nord-est de la République centrafricaine pour ne pas recréer à la fin du mandat de l'EUFOR le vide qui prévalait dans cette région il y a deux ans et qui a contribué à la déstabilisation de la région. C'est parce que l'Union européenne est présente à Birao que la situation humanitaire et sécuritaire s'est relativement stabilisée en dépit d'incidents récents qui en ont illustré la fragilité.

De ce point de vue, nous pensons que la première option sur la RCA présentée par le rapport pourrait être insuffisante. Nous sommes donc favorables à une option plus large qui permettrait le déploiement à Birao d'une présence de dissuasion assortie d'une capacité de projection dans les environs. Nous sommes prêts à en discuter des modalités.

Je voudrais par ailleurs réitérer l'importance que les Nations Unies soient au rendez-vous à la fin de l'opération européenne le 15 mars 2009. L'Union européenne a précisé clairement dès le début d'EUFOR que cette opération serait une opération de transition et qu'elle prendrait fin le 15 mars 2009. L'échéance est proche et il nous appartient de la préparer avec soin. L'Union européenne, et les pays européens qui contribuent à l'EUFOR en particulier, sont engagés en ce sens. Nous appelons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses efforts dans cette direction et les autres pays fournisseurs de contingents potentiels à les rejoindre.

Sur la base des observations qui précèdent la délégation française va diffuser dans les prochains jours un projet de résolution aux membres du Conseil dont nous espérons que l'adoption pourra intervenir rapidement afin de permettre un transfert d'autorité entre l'Union européenne et les Nations Unies d'intervenir dans les meilleures conditions, comme prévu, au 15 mars 2009.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Angelo, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la transition de l'EUFOR à la MINURCAT. Je salue également ce qui a été dit par les représentants permanents de la République centrafricaine et du Tchad.

Le tableau que nous dresse le rapport du Secrétaire général est effectivement mitigé. L'instabilité continue de régner dans les provinces à l'est du Tchad, même s'il s'agit d'opérations de banditisme et non de mouvements d'opposition armés. Des échanges entre les ambassadeurs du Soudan et du Tchad et de nouvelles actions pour joindre leurs efforts dans le contrôle de la frontière sont menés dans le cadre du Groupe de contact africain. Voilà des signes encourageants qui vont sans doute permettre d'améliorer la situation sécuritaire.

D'après les déclarations des Représentants permanents de la République centrafricaine et du Tchad, et d'après ce que les organisations non gouvernementales nous ont rappelé la semaine dernière, il est important de continuer de fournir un cadre de sécurité dans l'est du Tchad pour protéger les populations déplacées et les réfugiés, et permettre la fourniture d'une assistance humanitaire. Le passage de l'EUFOR à une opération de l'ONU va permettre d'atteindre cet objectif; nous sommes prêts à négocier sur un projet de résolution à cet effet.

La nécessité d'aborder les causes profondes de l'instabilité au Tchad a également été soulignée. Nous sommes en faveur du processus politique basé sur l'accord du 13 août entre le Gouvernement et l'opposition, ainsi que de l'accord de Sirte entre le Gouvernement et les mouvements d'opposition armés. Pour ce qui est du nombre d'hommes dans les contingents, nous sommes satisfaits que le Secrétaire général prévoit une forte réduction des effectifs. Nous nous demandons s'il est possible d'envisager une formule, de concert avec les gouvernements, en tenant compte de l'impératif d'efficacité de la mission, du maintien de la consolidation de la paix en Afrique et du nombre de contingents dans les autres situations de crise.

Le Conseil de sécurité doit appliquer des critères justes dans la gestion de ressources limitées qui sont à sa disposition. Dans ce contexte, j'appelle également l'attention du Conseil une fois de plus sur la situation en Somalie et la nécessité de trouver d'urgence un moyen pour aider la Mission de l'Union africaine en Somalie à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous ne voyons pas de grande différence entre la situation générale dans l'est du Tchad et celle qui prévaut en République centrafricaine. Il serait donc logique que, si nous remplaçons la Force de l'Union européenne au Tchad (EUFOR), nous fassions la même chose en République centrafricaine. Nous devons en outre tenir compte de la demande faite par le Président Bozizé pour que la présence des troupes internationales se poursuive dans le nord-est du pays. Les efforts qu'il déploie pour promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue politique – qui, comme nous le savons, se déroulent bien à Bangui – devraient également être récompensés, de même que la coopération qu'il a établie avec l'ONU.

Je saisis cette occasion pour confirmer que l'Italie est disposée à maintenir l'hôpital à Abéché le temps nécessaire pour permettre une transition sans heurt.

Enfin, je voudrais saluer la collaboration exemplaire établie une fois encore entre l'ONU et l'Union européenne dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Le Tchad et la République centrafricaine sont de exemples importants de notre capacité de maximiser notre impact et de veiller à la cohérence entre les différents acteurs et les différents instruments.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 35.